

STRATEGIE DE VILLES PROPOSITION DE NOTE METHODOLOGIQUE

La démarche concernant la stratégie de villes doit en principe se dérouler suivant quatre étapes :

1. Analyse
2. Diagnostic
3. Mise en place d'un plan stratégique
4. Mise en place d'un plan d'actions

1. Analyse

L'analyse consiste non seulement à identifier les thématiques mais également toutes les études, actions, audits et statistiques qui ont été effectués durant les cinq dernières années sur l'ensemble du territoire concerné.

Les documents doivent être référencés par thèmes avec leur origine, leurs auteurs et les dates des missions.

2. Diagnostic

Le diagnostic consiste, sur la base d'analyses et des recueils de données, à évaluer les forces et faiblesses du territoire en fonction des orientations que l'on veut donner aux thématiques.

Normalement il est préférable que ce soit les auteurs des études qui fassent une fiche diagnostic et qui éventuellement fassent des conclusions et/ou recommandations. Chaque fois que cela sera possible, il faudra demander à ces auteurs d'établir ladite fiche.

Dans le cas contraire, ces analyses doivent s'effectuer par des équipes en place spécialement dédiées à cette fonction car elles vont déterminer les orientations stratégiques à produire.

Cette phase, qui doit être la plus courte possible, devrait être en principe lancée le 7 juillet et fournir ses résultats au plus tard à la mi-septembre 2008. A l'occasion de cette réunion il faudra savoir exactement ce que l'on demande et à qui.

La phase diagnostic devra également comprendre des réunions de concertations avec les partenaires institutionnels privés et la Société Civile de sorte à recueillir le maximum d'avis, voire de propositions.

Cette partie du diagnostic devra être également lancée juste après la réunion du 7 juillet et il conviendra d'identifier rapidement les coordonnateurs des groupes de travail par thématique générale ou sous thèmes suivant le cas.

3. Mise en place d'un plan stratégique

La mise en place d'un plan stratégique doit être conduite impérativement par le Maire qui devrait se faire assister d'un petit comité technique composé des principaux partenaires institutionnels (wilayas, agences urbaines, chambre de commerce, ...)

C'est aux Politiques de donner les orientations et les projections de la stratégie de villes, notamment en prenant des positions claires sur les différentes thématiques débattues (exemple : concernant l'eau, il peut être décidé que sur une dizaine ou une quinzaine d'années l'expansion de la ville et l'expansion de certains domaines, tels que le tourisme, seront surveillés contrôlé voire même limités pour éviter des situations de crises ou des situations de pénurie).

Ce travail de mise en place de stratégie va requérir une mobilisation intensive de la part des élus et du comité technique si comme l'a souhaité le Président une convention puisse être présentée aux différents Ministères intéressés (Intérieur, Urbanisme et Habitat) en décembre.

4. Mise en place d'un plan d'actions

La mise en place d'un plan d'action est une démarche importante car elle va déterminer les actions qui seront acceptées par le gouvernement et qui « rentreront » dans un plan quinquennal de financement.

Le choix des actions devrait être suffisamment précis et judicieux pour que ces dernières soit représentative de la stratégie qui est présentée.

En effet, il paraît d'ores et déjà illusoire d'arriver à obtenir un financement sur la totalité des actions grosses ou petites d'une thématique déterminée.

Cette phase reste très importante car elle dépendra essentiellement du niveau d'organisation et de structuration de l'agglomération de Marrakech. Plus ce niveau organisationnel sera faible notamment en ce qui concerne les maîtrises d'ouvrage, plus la mise en place des actions sera longue voire inefficace.

Il paraît important dès le lancement de la démarche stratégique de villes d'insister sur l'organisation de la Commune Urbaine, sa structuration et son efficacité opérationnelle.

La mise en place et l'existence d'un comité d'évaluation permanent composé des représentants des différentes institutions, soit être proposé car ce sera une nouveauté appréciée par les financeurs et également la garantie que le plan d'actions sera amené à bonnes fins et en tout état de cause optimisé.

Cela permettra également de réorienter les actions, voire la stratégie dans l'hypothèse ou des événements viendraient à bouleverser leurs déroulements (ex : crise immobilière) tout en gardant le cap sur l'essentiel qui a été décidé